

Ministère
de l'Éducation Nationale
Direction Générale de
l'Architecture
Beaux-Arts

DIRECTION
DES SERVICES ARCHITECTURAUX
Sites

République Française

Palais Royal
3, rue de Valois. Tél : GUT: 05-45 ¹⁹⁴

ff

A R R E T E

Le Ministre de l'Éducation Nationale.

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 :

Vu l'avis émis par la Commission Départementale des Monuments naturels et des sites des Pyrénées Orientales dans sa séance du 11 mai 1943.

A R R E T E :

Article Premier

Est inscrite sur l'Inventaire des Monuments Artistiques des Pyrénées Orientales :

- la tour ville et ses abords à Rivesaltes
- Parcelles cadastrales visées :

Section E - n° 117

Propriétaire : Monsieur FALISSARD à Rivesaltes (Pyrénées Orientales)

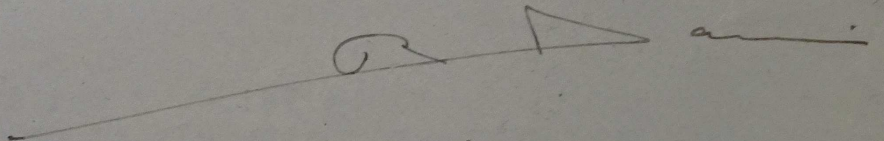
.....

Article 2

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la Préfecture, au maire de la commune de RIVESALTES et au propriétaire intéressé, qui, seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution./.

PARIS, le : 6 AVRIL 1945

Par délégation :
Le Directeur Général de l'Architecture :

A handwritten signature in dark ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

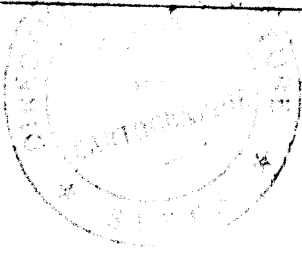
LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS

SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

(ARRÊTÉE AU 1^{er} AOÛT 1980)

Rivesaltes. —

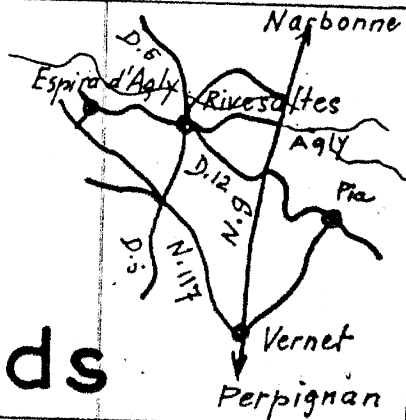
— Tour-ville et ses abords (parcelle n° 117, section E du cadastre) [S.
Ins. : 6 avril 1945].



66 PYRENEES-ORIENTALES

RIVESALTES

CHEF-LIEU DE CANTON
ARRONDT: PERPIGNAN

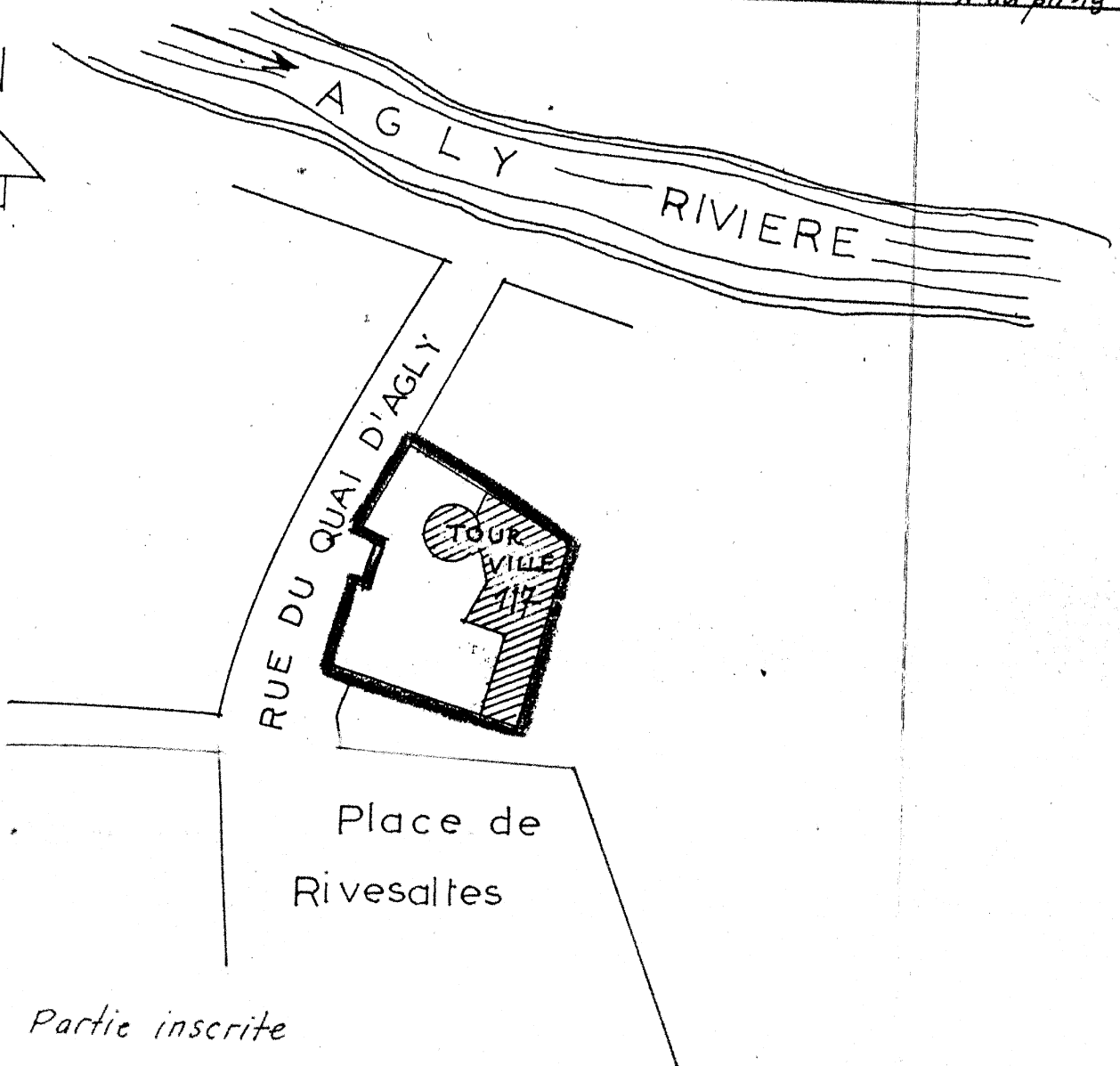
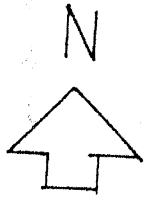


Tour Ville et ses abords

Echelle

Situation

Michelin au 1/200 000
N° 86 p. 19



Partie inscrite

Est inscrit sur l'inventaire des Monuments Artistiques des Pyrénées-Orientales:
la Tour Ville et ses abords à Rivesaltes
Parcelles cadastrales visées: Section E N°II7.

(Arrêté du 5 Avril 1945.)